

## DEPARTEMENT DE L'HERAULT

## ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

## COMMUNE DE MARSEILLAN

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Mardi 9 novembre 2021 à 18h00**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

**Présents** : M. ROUVIER - L. FABRE - G. REQUENA - JC. ARAGON - S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS - A. KELLY - L. GASC - C. PROUTEAU - M. PEREZ - B. DANIS - N. LECLERC - D. CUPOLI - S. MARTI - S. JEAN - L. DELAITE - W. BIGNON - D. VIALAS - C. PINO - C. BASTIDE - D. SAUVADE

**Absents représentés** : M-C. FABRE DE ROUSSAC par G. REQUENA - JD. POUSSIER par L. GASC - A. CHOUKROUN par M. ROUVIER - C. AZAIS par C. PROUTEAU - G. GUIRAUD par C. PINO

**Absent excusé** : J. GROSSO

**Absent** : JF. MARY

**2. Débat d'orientation budgétaire 2022 (Annexe 2)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un débat doit avoir lieu au Conseil sur les orientations générales du budget, ainsi que sur les engagements pluriannuels de la collectivité,

Considérant que le débat d'orientation budgétaire sur la base d'un rapport, annexé à la présente délibération, doit faire l'objet d'un vote,

Compte tenu de ces divers éléments, il appartient au conseil municipal :

**De prendre acte** de la tenue du débat sur les orientations générales du budget, ainsi que sur les engagements pluriannuels de la collectivité pour l'exercice 2022 ;

**D'adopter** le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2022, sur la base du rapport ainsi présenté.

Il convient d'en prendre acte et de procéder au vote.

**LE CONSEIL**

Oùï l'exposé de M. le Maire

**DELIBERE**

**A L'UNANIMITE**

**Prend acte** de la tenue du débat sur les orientations générales du budget, ainsi que sur les engagements pluriannuels de la collectivité pour l'exercice 2022 ;

**Adopte** le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2022, sur la base du rapport ainsi présenté.

**Et ont, les membres présents,  
signé au registre.**

**Pour copie conforme,**

**Le Maire**

**Yves MICHEL**

